



→ Communiqué de presse

Jeudi 25 février 2010

Eco FAUR 2009

84 nouveaux projets d'urbanisme durable soutenus

Les résultats du 5^{ème} appel à projets Eco-FAUR viennent d'être validés par la commission permanente : la Région apportera un soutien de près de 7 millions d'euros aux 84 projets d'urbanisme durable retenus.

A travers son dispositif Eco-FAUR, la Région accompagne techniquement et soutient financièrement les communes qui mènent des opérations d'urbanisme durable exemplaires sur leur territoire.

Dans le cadre du 5^{ème} appel à projets Eco-Faur, les collectivités avaient jusqu'au 1^{er} septembre 2009 pour présenter leur candidature. Le comité d'expertise, piloté par le Vice-président de la Région chargé de la qualité de vie, de l'eau, des espaces naturels et des paysages, et la conseillère régionale déléguée aux énergies, a retenu **84 projets**.

Ce résultat est l'aboutissement d'un travail d'échanges entre la Région et les collectivités candidates. Toutes les communes bretonnes ont été destinataires d'un document d'information et d'explication sur l'appel à projets et, tout au long de la démarche, élus, techniciens et experts ont apporté, si besoin, une aide technique aux communes dans la définition de leur projet.

Portés par **81 communes et 3 structures intercommunales**, les projets retenus vont bénéficier d'une aide totale de la Région de **près de 7 millions d'euros**. Près de **60% des projets** retenus (et des aides attribuées) sont portés par des **communes de moins de 2 000 habitants**.

Qu'il s'agisse d'équipements et bâtiments publics (33), d'espaces publics ou paysagers (41), de quartiers nouveaux ou réhabilités (10), les projets distingués sont des opérations exemplaires du point de vue environnemental, qui améliorent le cadre de vie, favorisent la mixité sociale, s'inscrivent dans une réflexion globale et anticipent sur les évolutions futures, associent les habitants et les sensibilisent aux questions environnementales.

Aujourd'hui, 33% des communes bretonnes ont réalisé ou programmé un projet d'urbanisme durable, aidé par la Région au titre de l'Eco-FAUR.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Rose-Marie Louis - 02 99 27 97 76

Conseil régional de Bretagne

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 34711 Rennes CEDEX 7

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

Communiqués, dossiers de presse, photos libres de droit...

Accédez directement à l'Espace Presse sur www.bretagne.fr/presse

Eco-FAUR : mode d'emploi

Avec l'Eco-Faur, la Région souhaite encourager les communes à envisager les aménagements urbains dans leur globalité –et non plus de manière sectorisée-, en y intégrant l'ensemble des préoccupations environnementales.

Echanges et discussions au cœur de la démarche

La liste des projets retenus est l'aboutissement d'un travail d'échanges entre la Région et les collectivités candidates. Toutes les communes bretonnes sont destinataires, lors du lancement de l'appel à projets, d'un document d'information très explicite.

Tout au long de la procédure, élus, techniciens et experts épaulent les candidats dans la définition de leur projet et la présentation de leur dossier.

Des journées de **rencontres** organisées dans chaque département -**103 communes y ont participé en 2009**- permettent aux collectivités de faire évoluer leur projet et/ou d'y intégrer de nouvelles dimensions.

Un dossier de candidature détaillé

Le dossier de candidature, très détaillé, permet aux communes de faire une description précise de leur projet et de s'attacher à toutes ses dimensions à travers une approche globale.

Il est composé de **3 parties**. La première permet d'indiquer **dans quel cadre s'inscrit le projet** : s'agit-il de l'application d'une réglementation ou s'inscrit-il dans une démarche stratégique (Agenda 21, contrat d'objectifs...) ? Est-il élaboré par une équipe pluridisciplinaire ? Quelle est l'implication de la population dans sa définition, favorise-t-il la mixité sociale ?...

Le deuxième volet s'attache à **l'exemplarité et l'innovation environnementale** : valorisation des paysages, maîtrise de la consommation de l'espace, éco-matériaux, confort...

Le troisième volet est orienté sur la **gestion économe et durable du projet** en terme d'énergie, d'eau ou de déchets mais aussi sur les coûts d'exploitation et d'entretien...

Une double instruction des candidatures

Après la clôture de l'appel à projets (en septembre 2009), l'instruction des dossiers est menée en deux phases.

La première lecture permet de s'assurer de la **recevabilité des projets** et de leur conformité avec les objectifs de l'Eco-FAUR.

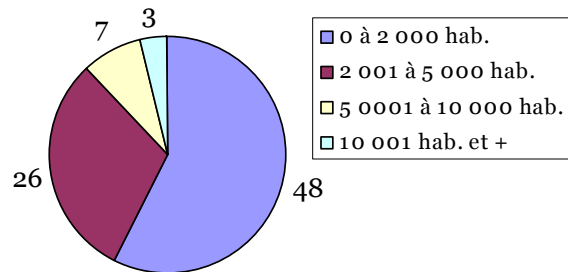
La seconde est une **analyse technique** ; elle est réalisée par le jury composé d'élus du Conseil régional (de la majorité et de l'opposition) et d'experts en architecture, en urbanisme... qui sélectionne les projets.

A l'issue du 5^{ème} appel à projets, 16 dossiers n'ont pas été retenus et la Région a proposé à 15 communes de reporter à 2010 la présentation de leur projet, afin de leur laisser de temps d'approfondir leur démarche.

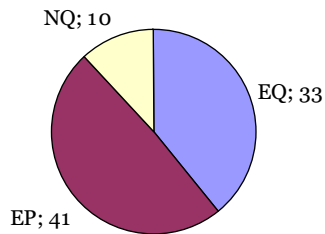
Les projets Eco-Faur 2009 en chiffres

57% des projets portés par des communes de moins de 2 000 habitants

Les projets Eco-FAUR retenus en 2009 ont été proposés par 3 structures intercommunales et 81 communes, dont 57% comptent moins de 2 000 habitants.

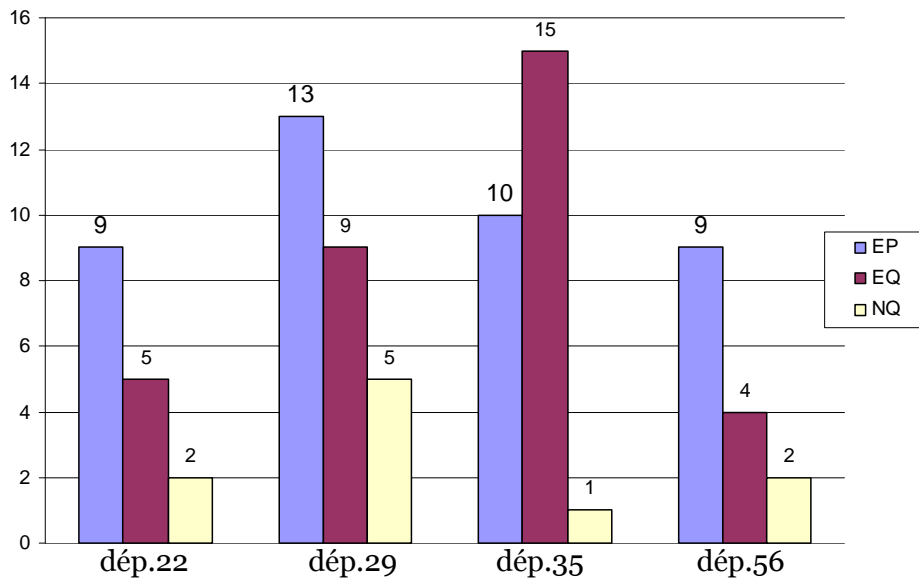


Les projets « espaces publics et paysagers » sont les plus nombreux



La moitié des projets retenus sont relatifs à des aménagements d'espaces publics et paysagers. Les opérations de réhabilitation ou de création de quartier sont quant à elle les moins nombreuses.

Répartition des catégories de projets par département



Eco-Faur 2009 : les 84 projets retenus

		Commune d'implantation	Projet	Coût (€ HT)	Subvention Eco-FAUR 2009 (€)
22	EP	HILLION	Aménagement d'un espace urbain en centre bourg	436 432,62	100 000,00
		JUGON LES LACS	Requalification des îlots de la Poste et de la Gendarmerie	1 325 295,00	100 000,00
		LAMBALLE	Aménagement de l'espace des Olympiades	754 917,85	100 000,00
		LANVALLAY	Aménagement de la rue de l'Abbaye	286 716,97	86 015,09
		PLANCOET	Aménagement de la route de Dinard	1 390 963,50	100 000,00
		PLOEZAL	Aménagement de trois entrées d'agglomération	585 390,50	100 000,00
		PLUDUNO	Aménagement des entrées de bourg	678 033,10	100 000,00
		UZEL PRES L'OUST	Aménagement des espaces publics	1 565 492,50	100 000,00
		ETABLES SUR MER	Aménagement du centre bourg - 1 ^{ère} tranche	468 167,70	100 000,00
	EQ	KERMOROC'H	Création d'espaces d'animations, aménagement et extension du bourg	667 053,00	100 000,00
		PLEDRAN	Construction d'un groupe scolaire	4 770 387,60	100 000,00
		PLOUNEVEZ-QUINTIN	Réadaptation de la mairie	351 000,00	52 650,00
		PONT MELVEZ	Aménagement d'un restaurant, d'un espace multiservices et d'un logement	408 900,00	61 335,00
		CALLAC	Aménagement des services communautaires	560 699,30	84 104,90
	NQ	PLEDELIAC	Lotissement des Pemenières	1 193 177,50	100 000,00
LANCIEUX		Projet de nouveau quartier	393 031,50	98 257,88	

		Commune d'implantation	Projet	Coût (€ HT)	Subvention Eco-FAUR 2009 (€)	
29	EP	LAMPAUL PLOUDALMEZEAU	Aménagement du centre bourg	557 834,00	100 000,00	
		LANNEDERN	Réhabilitation du bourg historique	281 385,50	84 415,65	
		LANNILIS	Aménagement de la vallée verte	785 470,00	100 000,00	
		BOURG-BLANC	Réaménagement du centre bourg	1 586 572,00	100 000,00	
		LENNON	Aménagement raisonné du bourg	462 675,00	100 000,00	
		MELLAC	Réaménagement des liaisons rue du bourg, Ty Bodel et chemin de Penamprat	727 171,00	54 217,00	
		MELLAC	Aménagement de l'espace naturel TY BODEL	152 610,00	45 783,00	
		MILIZAC	Aménagement du centre bourg - rue du Ponan	417 692,61	54 697,83	
		PLEYBEN	Aménagement des espaces publics du secteur Nord-Ouest	938 000,00	100 000,00	
		PLOUGASNOU	Aménagement d'un espace de détente et de loisirs en centre bourg	1 294 076,75	100 000,00	
		PLOUIDER	Aménagement de la rue de Pen Ar Valy	435 803,75	100 000,00	
		TRELEVERN	Aménagement du Bourg	754 400,95	100 000,00	
		GUENGAT	Aménagement de l'entrée sud du bourg - rue de Bretagne	376 797,00	100 000,00	
		LE PONTTHOU	Rénovation de la mairie-poste	475 000,00	71 250,00	
		EQ	LANHOUARNEAU	Réhabilitation de l'école et extension pour salles multifonctions / accueil de loisirs	1 170 920,00	100 000,00
			PLOUGONVEN	Réalisation d'un complexe de sports et loisirs	1 162 032,37	100 000,00
	PLOUNEOUR MENEZ		Extension et rénovation de l'école primaire Jules Ferry	858 515,00	100 000,00	
	SAINT RIVOAL		Création d'un bâtiment communal et d'une aire de jeux	240 000,00	36 000,00	
	TAULE		Construction d'un espace de la culture et des services	844 700,00	100 000,00	
	TOURC'H		Création d'une salle socioculturelle dans les locaux de l'ancien presbytère	108 500,00	16 275,00	
	TREFFIAGAT		Projet d'interface Ville-Port	595 710,00	89 356,50	
	GUICLAN		Construction d'une école primaire et maternelle publique (6 classes)	1 827 800,00	100 000,00	
	NQ	PLOURIN-LES-MORLAIX	lotissement Prajen Vian	320 300,87	80 075,22	
		PLOUZANE	Eco-lotissement de Lannilis 3	1 024 100,00	100 000,00	
		SAINT RIVOAL	Aménagement de l'éco lotissement communal,	100 000,00	25 000,00	
		GUILERS	Zac de Pen Ar C'hoat	4 773 525,00	100 000,00	
		GUIMAEAC	Lotissement du "Hameau de PONT- PRENN"	192 356,25	48 089,06	

		Commune d'implantation	Projet	Coût (€ HT)	Subvention Eco-FAUR 2009 (€)
35	EP	LA CHAPELLE ERBREE	Aménagement du centre bourg	259 783,40	77 935,02
		LA FRESNAIS	aménagement du centre Bourg	200 840,40	60 252,12
		LOUVIGNE DU DESERT	Aménagement de la placette du centre culturel de Jovence	157 174,86	47 152,46
		MAXENT	Aménagement du secteur des écoles	200 860,00	60 258,00
		BRIE	Réalisation d'un terrain de football enherbé	150 635,90	45 190,77
		PIRE SUR SEICHE	Cimetière paysager	187 187,10	56 156,13
		ROMILLE	Renaturation de "La vallée du Temple"	163 970,00	49 191,00
		SAINT MARC SUR COUESNON	Aménagement du centre bourg	396 396,60	100 000,00
		SAINT SYMPHORIEN	Aménagement de la traversée de l'agglomération et du centre bourg	340 395,98	100 000,00
		TEILLAY	Aménagement d'un parking	37 377,18	11 213,15
	EQ	BAIN DE BRETAGNE	Construction de salles de sports	3 320 000,00	100 000,00
		LA CHAPELLE JANSON	Construction d'une salle des fêtes, d'un restaurant scolaire et d'un espace petite enfance	1 769 643,00	100 000,00
		LA CHAPELLE SAINT AUBERT	Réhabilitation d'une école communale et construction d'une cantine	301 845,65	45 276,85
		MECE	Construction d'un complexe polyvalent	759 535,76	100 000,00
		BILLE	Construction d'un pôle enfance	695 100,00	100 000,00
		MORDELLES	Reconstruction du centre technique municipal	2 125 000,00	100 000,00
		MOUAZE	Construction de l'école publique "Jacques Prévert"	2 247 284,00	100 000,00
		BOVEL	Construction de la "Maison du Bien-Être"	150 000,00	22 500,00
		SAINT BENOIT DES ONDES	Restructuration et extension de la mairie	640 000,00	96 000,00
		SAINT COULOMB	Projet d'un pôle de loisirs Culturel	4 347 951,80	100 000,00
		SAINT MEDARD SUR ILLE	Réhabilitation de la salle polyvalente	293 683,36	44 052,50
		TINTENIAC	Maison de l'enfance - centre de loisirs	614 000,00	88 131,70
		BRETEIL	Construction d'une nouvelle mairie	1 174 934,04	100 000,00
COESMES	Extension de l'école maternelle publique	288 178,94	43 226,84		
COMBOURG	Construction de la partie Bibliothèque Multimédia du pôle culturel Intergénérationnel	1 001 000,00	100 000,00		
NQ	MONTHAULT	Lotissement d'habitations "Clos Jouard"	342 418,00	85 604,50	

		Commune d'implantation	Projet	Coût (€ HT)	Subvention Eco-FAUR 2009 (€)
56	EP	ARZAL	Aménagement des voies d'accès au bourg	1 251 405,59	100 000,00
		ILE AUX MOINES	Réaménagement de la place du Marché et de la cour d'honneur de la Mairie	355 880,64	100 000,00
		INZINZAC-LOCHRIST	Aménagement du bourg d'Inzinzac	567 650,00	100 000,00
		LOCMARIA GRAND CHAMP	Projet d'aménagement du bourg	873 790,00	100 000,00
		LORIENT	Réaménagement de la place de l'hôtel de ville	2 048 415,26	62 377,00
		PLEUCADEUC	Aménagement d'un espace de vie	355 550,00	100 000,00
		QUILY	Aménagement des abords de l'église et du lavoir	75 766,30	22 729,89
		SAINT-CARADEC-TREGOMEL	Aménagement du bourg - 2ème tranche	356 250,50	100 000,00
		TREDION	Aménagement de la route de Lanvaux	352 186,00	100 000,00
	EQ	GUISCRIF	Construction d'un centre de secours	784 489,00	100 000,00
		ILE D'ARZ	Création d'ateliers municipaux et d'un pôle artisanal	697 260,97	100 000,00
		MALANSAC	Agrandissement de l'école publique "Les Tournesols"	913 000,00	100 000,00
		DAMGAN	Extension de l'école publique	390 000,00	58 500,00
	NQ	BIEUZY	lotissement "Eco-quarier" Le Méhennec	408 939,71	100 000,00
		GUERN	Aménagement d'un éco lotissement communal	466 116,00	100 000,00

Exemples de projets retenus en 2009

Parmi les 84 projets Eco-FAUR sélectionnés de 2009, pour chacune des 3 catégories, « Espaces publics et projet paysage », « Equipements et bâtiments publics » et « Nouveaux quartiers », on peut retenir, à titre d'exemple, les projets des communes de Saint Marc sur Couesnon (35), de l'Île d'Arz (56) et de Plouzané (29) :

Catégorie « Espaces publics et projet paysage » : aménagement du centre bourg à Saint Marc sur Couesnon dans l'Ille et Vilaine (489 hab.)

En initiant sa réflexion sur un projet de revalorisation et de sécurisation du bourg et ses entrées, cette commune d'Ille-et-Vilaine a su présenter un projet d'aménagement global dans la continuité des orientations et réflexions du contrat d'objectif et de son PLU.

L'aménagement consiste à réhabiliter deux espaces majeurs :

- **la place de l'église**, dans un souci de reconquête végétale et de création d'un espace voué aux piétons,
- **l'espace vert** situé au Sud de l'église afin de créer un espace de mixité intergénérationnelle ainsi que des liaisons piétonnes.

Ce projet, exemplaire sur de nombreux points, a fait l'objet d'une **véritable réflexion préalable** mais également d'une **approche transversale et participative** forte de la population. En aval du projet, les usagers seront également associés avec l'organisation d'une visite de clôture, d'une exposition photo mais également au travers une enquête de satisfaction.

Au-delà d'une sécurisation efficace des différents usagers (piétons et voitures), c'est un espace multi usages favorisant les rencontres et la mixité intergénérationnelle au sein d'un espace revégétalisé qui va être créé.

De nombreux choix techniques confortent ce projet avec, entre autre, **l'utilisation de matériaux écologiques et locaux** (murs de granit en joint chaux, pavés granit en joint sable, granulats locaux...), le maintien de **larges surfaces perméables**, un choix de végétaux locaux nécessitant peu d'entretien...

Cet aménagement permettra aussi la **mise en valeur du patrimoine** de la commune puisqu'il concerne les abords de l'église et la reconstruction du jardin du presbytère sur l'emprise de l'ancien jardin avec réinsertion d'espèces typiques.

Catégorie « Equipements et bâtiments publics » : Création d'ateliers municipaux et d'un pôle artisanal sur l'Île d'Arz dans le Morbihan (260 hab.)

Dans un contexte insulaire particulier, afin de **régler l'éparpillement des artisans dans l'île**, et l'utilisation incontrôlable du territoire, la commune souhaite proposer un lieu central maîtrisé et fonctionnel pour répondre aux besoins des différents travailleurs tout en protégeant l'environnement sensible de l'île. En effet, il n'existe pas, actuellement, de lieu identifiable afin d'accueillir dans les meilleures conditions les services municipaux, les artisans de l'île ou les différentes personnes qui viennent y travailler régulièrement.

Ce projet a été retenu par le comité d'expertise Eco-FAUR car il s'inscrit dans une **démarche globale de développement durable**. Il permet de créer un **véritable pôle professionnel pluridisciplinaire avec une mutualisation des moyens et des savoirs** tout en préservant l'environnement naturel de l'île (réflexion sur le paysage et les vues, sur l'accès des véhicules lourds, par le choix de volumes et d'aspects qui rappellent les bâtiments ostréicoles locaux...).

Les différents **acteurs locaux ont été largement impliqués** dans la conception du projet : association de protection du littoral, riverains (réunions publiques et exposition dans le bourg), école (atelier de suivi du projet) et futurs usagers (questionnaire). Les choix se sont ainsi orientés sur un **bâtiment modulable**, composé d'éléments préfabriqués adaptés au contexte insulaire (production de déchets très limitée), par la mise en place d'une isolation renforcée, de panneaux photovoltaïques intégrés dans les nervures du bac acier mais également d'une charte des comportements environnementaux du site à l'attention des usagers permettant d'atteindre un objectif de consommation BBC.

Une réflexion a été menée sur la gestion des déchets (plate-forme de bennes sélectives) et sur la mise en place d'un suivi de la consommation d'eau et d'électricité pour réduire les coûts d'entretien et d'exploitation de ces ateliers.

Catégorie « Nouveaux quartiers » : création de l'éco-lotissement de Lannilis 3 à Plouzané dans le Finistère (12 000 hab.)

Couvrant **2,6 hectares**, le projet constitue la **3^{ème} et dernière tranche d'un lotissement communal** implanté dans une zone d'environ 7 hectares située en extension à l'est du bourg et dont l'urbanisation, commencée en 2004, sera ainsi achevée.

Les objectifs principaux affichés par la commune sont :

- **d'étoffer l'offre de logements** en matière de mixité sociale et urbaine,
- d'encourager les **formes urbaines attractives et plus économes**,
- d'être exemplaire en termes d'**éco-habitat**.

C'est un projet qui s'inscrit dans une démarche d'ensemble, intégrant une **très bonne approche globale, transversale et pédagogique**. Conçu par une équipe pluridisciplinaire, il s'articule avec de nombreux documents d'urbanisme (PLU, projet d'agglomération de Brest Métropole Océane, PLH, ...). **L'anticipation de l'évolution démographique et urbaine** du secteur a permis à la commune de mettre en place une veille foncière depuis 2003 dans le but de restreindre l'envolée des prix et proposer un habitat à prix abordable. Cet espace de vie favorise la mixité sociale et intergénérationnelle en proposant une typologie d'habitat différenciée (social, intermédiaire, pavillonnaire) et innovante, entouré d'espaces de convivialité (espaces verts de récréation et pédagogiques).

La réflexion a été poussée au niveau de la **gestion de l'eau** avec un système de bassins de rétention, de noues dépolluantes, de fossés drainant et de zone humide permettant la préservation des espaces naturels et de la biodiversité. C'est un **lotissement assez dense** (20 logements / Ha), **favorisant les déplacements alternatifs** (bus, cheminements, petites poches de parking mutualisés) avec de nombreuses **recommandations sur les économies d'énergies** et l'utilisation des énergies renouvelables.